



RÈGLEMENT NUMÉRO 62-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2012-07

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard est en vigueur depuis le 1^{er} août 2012;

CONSIDÉRANT QUE par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de permettre le remembrement d'un terrain;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 19 décembre 2024 par la conseillère, madame Jacqueline M. Lambert,

SUR PROPOSITION DE monsieur Patrice Vaugeois

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard adopte le règlement n° 62-2024 modifiant le règlement de lotissement n° 2012-07.

ARTICLE 1

AJOUT DE L'ARTICLE 46.1

L'ajout à la suite de l'article 46, de l'article suivant :

46.1 Exception dans le cas d'un remembrement

Une opération cadastrale ayant pour but de séparer une partie de terrain pour la vendre et la remembrée au terrain voisin est autorisée même si la partie de terrain ainsi transférée n'est pas conforme aux normes prescrites dans le présent règlement. Toutefois, la partie de terrain en question doit être rattachée au lot voisin par une opération cadastrale subséquente adéquate formant un seul lot.

À la fin des opérations (création d'un lot, transaction, remembrement), les lots résultants doivent être conformes aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 2

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées.

ADOPTÉ à Sainte-Sophie-de-Lévrard, le 4 février 2025.

Copie certifiée conforme, signée à Sainte-Sophie-de-Lévrard, le 5 février 2025.


Jean-Guy Beaudet
Maire


Josée Croteau,
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis public et avis de motion	19 décembre 2024
Présentation et adoption du 1er projet de règlement	19 décembre 2024
Avis public de l'assemblée publique de consultation	20 décembre 2024
Assemblée publique de consultation	8 janvier 2025
Adoption du 2e projet de règlement	14 janvier 2025
Avis public demande participation à un référendum	16 janvier 2025
Adoption du règlement	4 février 2025
Avis public recours à la CMQ	5 février 2025
Émission du certificat de conformité au SADR	17 avril 2025
Avis public d'entrée en vigueur	17 avril 2025